MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

BRÈVES SECTORIELLES
Tchéquie

Une publication du SE de Prague
Décembre 2023

Adoption de la loi de finances initiale pour 2024

1/ Le gouvernement est parvenu à faire adopter la LFI 2024 le 29 novembre 2023, sans écart significatif par rapport au PLF présenté au Parlement en septembre.

Au terme de la procédure budgétaire, le gouvernement a maintenu son objectif de redressement des finances publiques pour mettre fin à l´endettement croissant de l´Etat. Le Parlement a ainsi adopté le 29 novembre 2023 la LFI 2024, bâtie sur le paquet de consolidation, adopté lui-même le 13 octobre 2023, qui prévoit des coupes budgétaires importantes de deux points de PIB à l´horizon 2025. Pour rappel, la loi des finances 2024, basée sur des mesures incisives, incluant la fin des dispositifs d´aide aux entreprises et aux ménages mis en place durant la crise énergétique, prévoit un déficit de 252 Mds CZK (10,3 Md€), soit 2,2% du PIB, en baisse de 1,4 % du PIB par rapport au déficit estimé pour 2023. Les recettes sont prévues à 1 940 Mds CZK (79,58 Md€), en hausse de 0,62% par rapport à 2023 alors que les dépenses s´élèvent à 2 192 Mds CZK (89,92 Md€), en baisse de 1,4% par rapport à 2023.

Le paquet de consolidation qui sera mis en œuvre à compter du 1er janvier 2024, se traduira par un effort budgétaire total de 147,5 Md CZK (6,18 Md€, soit environ 2 points de PIB) à horizon 2025 (dont 62 Md CZK dès 2024), permettant de réduire le déficit public à 1,2% en 2025, contre 3,5% du PIB en 2023. Il comprend à la fois des baisses de dépenses (fonctionnement et masse salariale de l´Etat, suppression de subventions aux entreprises), et de nouvelles recettes (hausse de l´IS, hausse des droits d´accise et de la fiscalité foncière, suppression d'exonérations fiscales, réforme de la TVA, détails en annexe).

2/ Dans la dernière phase des discussions parlementaires, le gouvernement a réorienté certaines mesures au bénéfice du pouvoir d'achat des salariés, tout en procédant à des redéploiements budgétaires et sans remise en cause de son orientation « frugale » pour la gestion des finances publiques.

A la suite de la mobilisation sociale du 27 novembre, le gouvernement s'est résolu dans la dernière phase des débats parlementaires à faire plusieurs concessions :

Dans l'**éducation**, des redéploiements budgétaires au sein des crédits 2024 du ministère sont prévus afin de minorer la réduction initialement arbitrée du nombre maximum d'heures d'enseignement financées par le budget de l'État (baisse de 5 % au lieu de 15 %).

Dans le domaine de la **santé**, **sous la pression des médecins** qui contestaient la décision gouvernementale visant à doubler les heures de service supplémentaires, contestation qui mettaient en danger les services des urgences[i], un accord a été trouvé sur **une hausse d´un sixième des salaires des médecins (entre 5-15 000 CZK par mois selon l´ancienneté) et de 5 % pour les autres professions de santé.** Le volume total des moyens financiers destiné aux salaires des personnels médicaux augmentera ainsi de 9,8 Mds CZK (400 M€) et sera financé par le budget propre de l'assurance maladie publique[ii].

Enfin, ministre du travail Jurečka a annoncé le 6 décembre une hausse du **salaire minimum** à partir du 1er janvier 2024 de 1 600 CZK (65,6 €), soit une hausse de **9,2 %,** pour être porté à 18 900 CZK (**775,3 €**). Les syndicats maintiennent une demande de hausse plus importante (+ 90,2 €) quand les employeurs souhaitent une hausse limitée à 41 €. Le salaire minimum correspondra ainsi à 41,1 % du salaire moyen, tout en demeurant l´un des plus bas niveaux de l´UE. Le ministère des Affaires sociales a annoncé[iii] l´objectif d'atteindre 45% du salaire moyen d'ici cinq ans.

---

[i] Suite à la modification réglementaire du ministre de la santé Válek (TOP09), le plafond des heures supplémentaires des médecins pourrait être doublé. Face à ce changement opéré sans concertation et sans contreparties, les médecins ont menacé de se limiter aux horaires standards et de ne pas effectuer d'heures supplémentaires.

[ii] Cette charge supplémentaire sera couverte par la Compagnie d´assurance générale VZP. Pour information, le système d´assurance maladie publique, financé par les cotisations maladie, est déficitaire depuis 2020. Les contributions aux régimes d'assurance maladie obligatoire en République tchèque sont parmi les plus élevés des pays l´OCDE.

[iii] Source : Communiqué de presse du ministère de la Santé du 6 décembre 2023

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique de Prague
prague@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : SE de Prague
Abonnez-vous : prague@dgtresor.gouv.fr

ANNEXE : PRINCIPALES MESURES DU PAQUET DE CONSOLIDATION

1.) FISCALITÉ

- Hausse de l´impôt sur les bénéfices des sociétés de 2 points, de 19% à 21% à partir de 2025 ;
- Renforcement de la progressivité de l´impôt sur le revenu des personnes physiques (baisse du seuil pour l'assujettissement à l´impôt solidaire de 23%, désormais applicable aux revenus dépassant 3 fois le salaire moyen contre 4 fois auparavant ;
- Hausse progressive des cotisations sociales des entrepreneurs individuels : l´assiette devrait progressivement augmenter de 25 à 40% du salaire moyen entre 2024 et 2026, soit +5% par an ;
- Introduction d´un nouveau prélèvement mensuel pour les employés - nouvelle cotisation de maladie de 0,6% du salaire brut des employés, le prélèvement mensuel de l´employeur restant à 2,1% ;
- Application des cotisations salariales aux contrats de prestation ponctuelle de service ;
- Hausse des taux d´impôt foncier en moyenne d´environ 1,8 fois et introduction de l´indexation automatique en fonction de l´inflation ;
- Consolidation des deux taux réduits de TVA de 15 et 10% en un seul de 12%. Le taux normal actuel de 21% reste inchangé ;
- Augmentation des droits d´accise sur le tabac (+15% par an entre 2024-2027), les spiritueux (+10% en 2024, +10% en 2025, puis +5% en 2026) et la bière. Le niveau de taxation du vin sera maintenu au niveau actuel ;
- Hausse de la taxe sur les jeux de hasard (+7% de 23 à 30%) ;
- Suppression de 22 exonérations fiscales et crédits impôt : frais de conjoint à charge trois ans après la naissance de l´enfant ; les frais de placement des enfants dans un établissement préscolaire ; revenus des étudiants qui travaillent ; cotisations syndicales ; avantages en nature accordés par l´employeur ; dépenses de formation continue et frais d'examens ; exonération pour les indemnités d´expropriation et les indemnités de départ aux mineurs ; réduction du plafond d'exonération des revenus des tombolas et des jeux de hasard, limitation des déductions d´amortissement fiscal à 2 M CZK pour l'achat de voitures par les entreprises, déductibilité fiscale de l'alcool comme cadeau de représentation ; régime fiscal spécial pour le salaire du président de la République, l'allègement fiscal pour le gazole et l'exonération du droit d'accise sur le carburant d'aviation pour les vols intérieurs ;
- Hausse des frais d´extraction minière (+3% pour le charbon, +2% pour les matériaux de construction, +1% pour les autres minéraux) ;
- Réduction de 50% de la contribution de l´Etat à l´épargne-logement ;
- Conditions plus sévères pour l´ouverture des droits aux allocations de chômage.

2.) ADMINISTRATION PUBLIQUE

- Réduction des dépenses de fonctionnement de 5% par ministère ;
- Coupes salariales de 2% des fonctionnaires ;
- Coupes de 1% du volume des moyens dépensés pour les avantages en nature ;
- Suppression de 77 bureaux des impôts dans les régions ;
- Ajustement du financement national des projets UE (hausse du co-financement par le bénéficiaire final) ;
- Recours plus fréquent au modèle PPP ;
- Optimisation du nombre de fonctionnaires (sur un total de 880 000 fonctionnaires, plus de 464 000 sont payés par le budget d´Etat) et regroupement des agendas dans le but d´accroitre l´efficacité de l´administration publique– analyse prévue pour 2024 ;
- Intégration du recouvrement des créances afférentes aux taxes au sein de l´Administration des douanes.

3.) TRANSPORT

- Hausse du prix de la vignette autoroutière de 35% de 1 500 à 2 300 CZK
- Diminution des réductions sur le transport public pour les étudiants et les retraités, actuellement à 50%.

4.) AUTRES

- Suppression des subventions aux entreprises dont filière industrie (-20 Mds), agriculture (- 10,2 Mds), transport (-6 Mds), développement régional (-3 Mds), éducation (-2 Mds), autres (- 13,4 Mds)
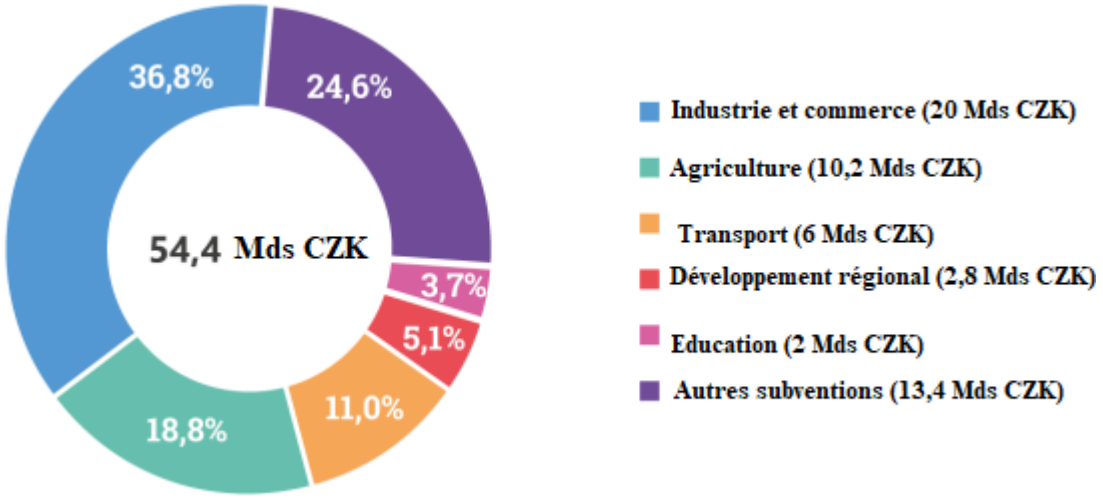
Annexe 4 : Réduction des subventions nationales 2024-2025 par secteur